



**REÇU D'UNE TROUSSE SOS ABUS**  
TROUSSE NO : \_\_\_\_\_

RECU PAR \_\_\_\_\_ (le bénéficiaire) DATE \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ code postale \_\_\_\_\_

courriel \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme \_\_\_\_\_

**Signature du bénéficiaire** \_\_\_\_\_

**Engagements et responsabilité:**

Le bénéficiaire accepte la garde et la responsabilité de la préservation de la trousse et son contenu. S'il s'agit d'un organisme, il doit désigner une personne en charge qui est le bénéficiaire délégué.

Il permet l'accès au document qu'elle contient aux heures régulières de services

Il est autorisé à faire le prêt des DVD qu'elle contient à la condition de prendre les mesures pour en garantir le retour par l'emprunteur, en prenant en note ses coordonnées. Il peut exiger un dépôt pour en garantir le retour sous forme monétaire ou autre mais ne peut exiger un prix de location.

Il doit prévoir un lieu de consultation de la trousse et de la Clé USB afin de permettre la lecture et le transfert des documents dans un format électronique.

La duplication des documents est autorisée sans restriction, ni frais à la condition d'en mentionner la source originale et celle de la Trousse elle-même.

Il s'engage à mettre à jour la Clé USB lorsque des avis de mise à jour lui parviendront par courrier électronique; cette mise à jour se fera via internet sur le site web de l'AQDR.